

Date de dépôt : 5 février 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M^{me} Sarah Klopmann : Que cache réellement la fermeture du centre de sociothérapie La Pâquerette ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 janvier 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La Pâquerette, centre de sociothérapie en milieu carcéral situé à Champ-Dollon, vient d'être fermé. Ses sept résidents ont été ramenés dans les unités standard de la prison. Qu'en est-il des employé-e-s ? Où le personnel est-il muté et a-t-il appris la fermeture du centre le jour-même, comme ce fut vraisemblablement le cas des détenus ?

Le département de la sécurité et de l'économie donne deux raisons à cette fermeture.

La première présente cette décision comme un bon moyen de lutter contre la surpopulation carcérale. En effet, cela permettra de créer 25 places supplémentaires pour Champ-Dollon. Mais ces 25 places sont-elles vraiment toutes ajoutées, ou faut-il en soustraire les 11 que représentait la capacité d'accueil de La Pâquerette ?

Certes, le problème de surpopulation carcérale est très grave et inquiétant. Les détenus et les employés sont sous pression et la situation est explosive. Mais faut-il pour autant sacrifier le processus de réinsertion ? Un problème doit-il automatiquement en engendrer un autre ? Le travail socio-éducatif et la préparation au retour à l'extérieur sont bénéfiques pour les détenus ainsi que pour toute la société dans laquelle ils vont devoir se réinsérer. La coupure abrupte d'un processus thérapeutique et son non-respect vont créer une énorme frustration. Comment est-il prévu de gérer cela ?

De plus, les solutions à la surpopulation carcérale pourraient éventuellement être envisagées sous d'autres angles. Nos prisons pleines ne sont-elles pas le résultat d'une politique judiciaire et policière ultra-sécuritaire qui enferme aussi des non-délinquants et des personnes ne présentant aucun danger en liberté ?

Comme deuxième justification, le département de la sécurité et de l'économie explique que les sorties éducatives étaient suspendues et l'approche thérapeutique remise à plat.

Il semblait pourtant que le magistrat envisageait de poursuivre le travail socio-éducatif de réinsertion et de proposer des traitements thérapeutiques pour les détenus souffrant de graves troubles psychiatriques, notamment avec la construction de Curabilis. Peut-être donc aurait-il fallu relancer le travail de La Pâquerette au lieu de supprimer ce centre...

S'il est heureux que les résidents de feu La Pâquerette soient ensuite replacés à Curabilis, on peut regretter qu'ils doivent, en quelques mois, changer trois fois de secteur carcéral, leur lieu de vie. Reste à espérer que le parcours socio-éducatif déjà accompli sera pris en compte.

Il est également important que la structure Curabilis différencie les traitements. Les détenus placés à La Pâquerette présentent des troubles de la personnalité et/ou du comportement nécessitant un travail social et éducatif, alors qu'une grande partie de ceux qui iront aussi à Curabilis souffrent de troubles psychiatriques exigeant un autre type de soins, celui prévu par l'unité psychiatrique de ce projet. Il faut envisager ces spécificités sans les assimiler.

Mais si le processus socio-thérapeutique est aujourd'hui sacrifié et que le travail psychiatrique est remis en cause, on peut se demander comment le système carcéral va resocialiser les détenus – même dangereux – qui vont forcément arriver en fin de peine, et comment sera préparée leur sortie.

Malheureusement, plusieurs éléments peuvent faire craindre que le magistrat chargé du département de la sécurité et de l'économie souhaite que Curabilis ne se tourne que sur l'enfermement et ne serve, finalement, que de grande camisole de force chimique.

En conséquence, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- Pourquoi fermer maintenant La Pâquerette et ne pas attendre de pouvoir transférer toute cette unité dans le projet Curabilis, comme initialement prévu ?*
- Qu'advient-il du personnel de La Pâquerette ?*

- *Combien de places réellement supplémentaires sont créées avec la fermeture de La Pâquerette (25 ou 14) ?*
- *Sous quelle forme les activités, le travail et les résidents de La Pâquerette seront-ils intégrés à Curabilis ?*
- *Le Conseil d'Etat souhaite-t-il tout de même que Curabilis fonctionne comme un centre de soins orienté sur la sortie et la réinsertion ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En 2013, la population détenue à la prison de Champ-Dollon a augmenté en moyenne de 0,45 détenu supplémentaire par jour. Un pic a été atteint en décembre, mois durant lequel la prison a accueilli 881 détenus pour une capacité de 376 places.

Face à cette situation qui provoque des risques et des difficultés de tous ordres, à la fois sécuritaires, de pression sur le personnel, de dignité des détenus, de complexité d'organisation de la vie carcérale, il est indispensable de trouver des moyens d'optimiser l'utilisation des locaux. La solution consistant à utiliser dans ce but des locaux de La Pâquerette a été évaluée en novembre 2013, en discussion avec les services placeurs des cantons dont étaient originaires les détenus placés dans cette structure (Genève, Neuchâtel et Vaud). Le transfert de ces détenus et l'utilisation des locaux a pu se faire en janvier, dès l'accord final de ces services.

Ce transfert a permis à Champ-Dollon de disposer immédiatement de 26 lits supplémentaires. En effet, dans la cadre de La Pâquerette, 7 détenus étaient incarcérés dans une unité comprenant 11 cellules. L'installation de 3 détenus par cellule, comme cela se fait dans le reste de la prison, a ainsi permis de loger 33 personnes, total duquel doivent être soustraites les 7 places des unités cellulaires ordinaires dans lesquelles ont été transférés les détenus jusqu'alors pris en charge par La Pâquerette. Par ailleurs, une cellule dite « de réflexion », à disposition de La Pâquerette, a été dévolue au service médical pour répondre à ses besoins et sera transformée en salle de consultation.

Dans un contexte extrêmement tendu, il est responsable et bénéfique, tant pour les détenus que pour le personnel de l'établissement, d'utiliser au plus vite et au mieux toute solution raisonnable permettant de détendre un tant soit peu la situation carcérale. Curabilis devant ouvrir en avril 2014, l'utilisation des locaux de La Pâquerette a ainsi permis d'envisager avec un peu plus de souplesse la gestion de la surpopulation à Champ-Dollon durant le 1^{er} semestre 2014.

Le personnel de surveillance de La Pâquerette a été réaffecté en brigade et est venu renforcer les effectifs dévolus pour assurer et maintenir les activités usuelles de la prison. Le personnel médical maintient ses activités ambulatoires sur le site de Belle-Idée pour les anciens détenus de La Pâquerette. Par ailleurs, il rencontre les détenus transférés à la prison de Champ-Dollon dans le cadre d'une consultation hebdomadaire dans les locaux du service médical de la prison. Enfin, un cursus de formation est actuellement mise en place pour le personnel afin de le préparer et d'affiner

les modalités de la prise en charge qui sera dispensée sur le site de Curabilis. De ce point de vue également, une période de transition avant le nouveau déploiement de la sociothérapie au sein de Curabilis était utile.

Les détenus qui étaient placés jusqu'à présent à La Pâquerette seront prioritaires pour l'admission dans l'unité de sociothérapie de Curabilis sous réserve de la confirmation de leur accord et de celui de l'autorité de placement du canton d'origine de chacune de ces personnes.

Sur les 92 places prévues à Curabilis, 15 seront réservées à une unité de sociothérapie. Les activités en tant que telles seront adaptées à la nouvelle organisation et à la nouvelle infrastructure (pavillon spécifique avec espace de réunion, ateliers, formation, vie communautaire). Le concept socio-thérapeutique, revu notamment à la lumière du drame de La Pâquerette, est actuellement en cours de finalisation en collaboration entre l'office cantonal de la détention et les Hôpitaux universitaires de Genève.

A partir de cette année, Curabilis deviendra le centre de compétence romand pour la prise en charge thérapeutique des détenus souffrant de troubles mentaux et ayant commis des délits graves, confirmant ainsi la volonté du Conseil d'Etat, d'une part, de répondre à ses engagements dans le cadre du concordat latin sur l'exécution des peines et des mesures, et d'autre part, de disposer à Genève d'un établissement carcéral adapté aux soins et à la réinsertion de ce type de détenus.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP